



Contrat automobile modifié sans mon acceptation

Par **leclercq**, le **03/03/2008** à **21:17**

j'ai fait faire un devis à mon assurance du crédit mutuel avant d'acheter mon véhicule, chez lequel je suis assurée maintenant depuis 8 ans
à savoir que j'ai eu 2 sinistres responsable en 2007
lorsque j'ai eu mon devis, j'ai donc décider de la faire assurer et
j'ai signé un contrat en date du 26/01/2008 pour un montant de 754 euros annuel TTC, or
lorsque j'ai reçu ma carte verte, le tarif au dos de celle-ci était devenu 1400 euros
j'ai contacté mon chargé de clientèle pour savoir ce qui se passait, et il m'a répondu de les
ACM avait revu mon dossier car j'avais eu 2 sinistres dans la même année, or je n'en n'est
pas été prévenu
j'ai donc adressé une lettre recommandée pour dire que je n'étais pas d'accord car j'avais
signé un contrat pour 754 euros
au bout de 10 jours pas de nouvelles, même au téléphone, je n'ai pas pu avoir mon chargé de
clientèle
j'ai donc résilié mon contrat pour modification non consentie en date du 26/02/08
or je reçois ce jour 3/03/08 un nouveau contrat daté du 1/03/2008 pour la somme initialement
prévue? que l'on me demande de signer et retourner
que dois-je faire?
Je trouve celà malhonnête .Suis-je dans mes droits de ne pas le renvoyer et attendre leur
confirmation de résiliation?
surtout qu'ils sont restés sans réponse à mes 2 courriers
dans l'attente de votre réponse
salutations

Par **jeetendra**, le **04/03/2008** à **08:07**

bonjours, le contrat d'assurance est un contrat consensuel comme il n'y a pas entente sur le prix et divergence d'appréciation entre vous et l'assureur vous avez un motif légitime de résilier le contrat signé, mais uniquement en insistant sur [fluo]la[/fluo] [fluo]divergence de tarif[/fluo] mais attention si l'assureur finalement accepte vos conditions initiales ça deviendra plus compliqué de résilier, prudence, cordialement